

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Formations linguistiques et activités d'immersion

Mise à jour août 2026

LANGUAGE COACH 4U SARL

231 Les Fraysses – Constans – Valroufié
46090 Bellefont-La-Rauze – France
Tél. : 06 43 13 90 33

Organisme de formation enregistré sous le numéro : **76 46 00722 46**

SIREN : **524 931 177** – SIRET : **524 931 177 00025**

RCS Cahors – SARL au capital de 8 000 €

TVA non applicable – article 293 B du Code général des impôts

Version : août 2026

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « les CGV ») définissent les conditions dans lesquelles **Language Coach 4U SARL** (ci-après « Language Coach 4U ») propose et réalise des prestations de formation linguistique, de coaching linguistique et d'activités d'immersion linguistique.

Elles s'appliquent notamment aux prestations suivantes :

- Formations linguistiques individuelles, en duo ou en petits groupes ;
- Coaching linguistique en présentiel ou à distance ;
- Formations destinées aux particuliers ;
- Formations destinées aux entreprises, organismes ou institutions ;
- Formations interentreprises ou intra-entreprise ;
- Formations professionnelles en français ou en langues étrangères ;
- Programmes d'immersion linguistique ;
- Activités pédagogiques, culturelles et conversationnelles organisées dans le cadre d'un programme d'immersion.

Les présentes CGV s'appliquent à toute commande de prestation passée auprès de Language Coach 4U, sous réserve des dispositions légales impératives applicables au client ou à la prestation concernée.

Toute commande implique l'acceptation des présentes CGV dans les conditions prévues par la législation applicable.

Les présentes CGV ne régissent **ni les prestations d'hébergement, ni les prestations de restauration, ni les autres prestations d'accueil proposées par Maison Les Fraysses**. Ces prestations font l'objet de conditions contractuelles distinctes.

ARTICLE 2 – LANGUAGE COACH 4U : ORGANISME DE FORMATION

Language Coach 4U intervient en qualité d'**organisme de formation** et propose des prestations destinées au développement des compétences linguistiques et de communication.

Les programmes d'immersion linguistique proposés par Language Coach 4U constituent des modalités particulières de réalisation d'une formation linguistique.

Les activités proposées dans le cadre d'une immersion ont une finalité pédagogique : elles permettent au participant de pratiquer la langue cible dans des situations authentiques et variées.

Language Coach 4U n'intervient pas en qualité d'agence de voyages, de voyageur ou d'organisateur de voyages touristiques.

Les activités de visite, de découverte, de promenade, de sortie ou d'excursion éventuellement intégrées à un programme d'immersion sont proposées lorsqu'elles présentent un intérêt pédagogique pour la pratique de la langue ou la compréhension de son contexte culturel.

Elles ne constituent pas des prestations touristiques autonomes proposées indépendamment de la formation.

ARTICLE 3 – NATURE DES PRESTATIONS

Les prestations peuvent comprendre, selon le programme convenu :

- Des séances de coaching linguistique ;
- Des activités de compréhension et d'expression orale et écrite ;
- Des activités de conversation ;
- Des mises en situation et simulations ;
- Des activités pédagogiques individualisées ;
- Des ressources et supports d'apprentissage ;
- Des activités de pratique linguistique en situation réelle ;
- Des activités culturelles utilisées à des fins pédagogiques ;
- Des promenades, visites ou sorties permettant une pratique authentique de la langue ;
- Des activités de préparation et de suivi à distance ;
- Lorsque cela est prévu, la préparation ou l'accès à une certification linguistique.

Le contenu précis, les objectifs, la durée, les dates, les horaires, les modalités de réalisation, le nombre de participants et le prix sont définis dans le devis, la proposition commerciale, le programme, la convention ou le contrat applicable.

ARTICLE 4 – PROGRAMMES D'IMMERSION LINGUISTIQUE

Les programmes d'immersion linguistique associent, selon le programme choisi, coaching linguistique, pratique intensive de la langue, conversations et activités en situation réelle.

L'immersion peut notamment comprendre des activités réalisées :

- Dans les locaux de Language Coach 4U ;
- Dans différents lieux de la vie quotidienne ;
- Lors de promenades ;
- Lors de visites ;
- Lors d'activités culturelles ;
- Dans des commerces ou marchés ;
- Lors d'activités sociales ;
- Dans tout autre environnement permettant de favoriser la pratique authentique de la langue.

Les activités d'immersion peuvent constituer des temps de formation à part entière lorsque leur contenu et leur organisation sont conçus à cette fin.

Le programme détaillé de chaque immersion est précisé dans la proposition ou le programme remis au client.

Lorsque le programme prévoit un nombre, une durée ou une nature d'activités, ces éléments peuvent être adaptés lorsque cela est nécessaire pour des raisons pédagogiques, météorologiques, de sécurité, de disponibilité, de santé ou en raison de circonstances imprévues.

Language Coach 4U veille à maintenir les objectifs pédagogiques du programme.

ARTICLE 5 – DISTINCTION ENTRE FORMATION ET HÉBERGEMENT

Lorsqu'un programme d'immersion est organisé dans le cadre d'un séjour à Maison Les Fraysses, les prestations de formation et d'immersion proposées par Language Coach 4U et les prestations d'hébergement et de restauration proposées par Maison Les Fraysses constituent des prestations distinctes.

Les prestations de Language Coach 4U peuvent notamment comprendre :

- Le coaching linguistique ;
- Les activités pédagogiques ;
- Les activités de conversation ;
- Les activités d'immersion linguistique ;

CONDITIONS GENERALE DE VENTE

Formations linguistiques et activités d'immersion

Mise à jour août 2026

- L'organisation et l'accompagnement pédagogique des activités prévues au programme ;
- Les ressources pédagogiques ;
- Les prestations de certification lorsqu'elles sont prévues.

Les prestations de Maison Les Fraysses peuvent notamment comprendre :

- L'hébergement ;
- Le petit-déjeuner ;
- Les repas ;
- Les prestations d'accueil et d'hospitalité.

Lorsque les deux prestations sont proposées dans le cadre d'un même séjour, elles peuvent être présentées ensemble à titre pratique et commercial, mais elles demeurent juridiquement et comptablement distinctes lorsqu'elles sont fournies par des entités différentes.

Les conditions applicables à l'hébergement et à la restauration sont définies séparément.

ARTICLE 6 – PROPOSITION COMMERCIALE ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Chaque prestation fait l'objet d'une proposition commerciale, d'un devis ou d'un programme précisant, selon la nature de la prestation :

- Les objectifs ;
- Le contenu ;
- Les éventuels prérequis ;
- La durée ;
- Les dates et horaires ;
- Les modalités de réalisation ;
- Le lieu ou les modalités de connexion ;
- Les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre ;
- Les modalités de suivi et d'évaluation ;
- Le prix ;
- Les conditions de paiement ;
- Les conditions particulières applicables à la prestation.

Pour les actions de formation professionnelle, les documents contractuels requis par la réglementation applicable sont établis selon le statut du client et le mode de financement.

Pour une personne physique entreprenant une formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation est établi conformément aux dispositions applicables du Code du travail.

Les dispositions particulières figurant dans un devis, une convention, un contrat ou une proposition signée prévalent sur les présentes CGV en cas de contradiction.

ARTICLE 7 – COMMANDE ET FORMATION DU CONTRAT

La commande devient ferme lorsque le client a accepté par écrit la proposition ou le devis et, lorsque cela est prévu, retourné le document contractuel signé.

Lorsque la réglementation applicable prévoit un délai de rétractation, les droits du client sont respectés dans les conditions prévues par cette réglementation.

Language Coach 4U peut demander les éléments nécessaires à la préparation de la prestation avant son commencement.

Toute modification substantielle de la prestation initialement prévue peut faire l'objet d'un accord écrit ou d'un avenant.

ARTICLE 8 – DROIT DE RÉTRACTATION

8.1 Principe

Lorsque le client bénéficie d'un droit légal de rétractation, Language Coach 4U lui communique les informations et conditions applicables à l'exercice de ce droit conformément à la réglementation en vigueur.

Les dispositions légales applicables au type de contrat concerné prévalent sur toute disposition contraire des présentes CGV.

8.2 Formations relevant du contrat de formation entre une personne physique et un organisme de formation

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais dans le cadre du contrat de formation prévu par le Code du travail, les dispositions spécifiques des articles L.6353-3 et suivants du Code du travail s'appliquent.

Le stagiaire dispose notamment d'un délai légal de rétractation de **dix jours à compter de la signature du contrat**.

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai.

Après expiration du délai légal de rétractation, les conditions de paiement sont celles prévues par le Code du travail et par le contrat de formation concerné.

8.3 Contrats conclus à distance ou hors établissement soumis au Code de la consommation

Lorsqu'un consommateur bénéficie du droit de rétractation prévu par le Code de la consommation, ce droit est exercé dans les conditions et délais prévus par ce Code.

8.4 Demande expresse de commencement de la prestation avant la fin du délai de rétractation

Lorsqu'un consommateur souhaite que l'exécution d'une prestation de services commence avant l'expiration de son délai légal de rétractation, Language Coach 4U recueille sa **demande expresse**, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Cette demande est recueillie sur papier ou support durable lorsque cela est requis, ou par tout moyen approprié pour les contrats conclus à distance.

Le client est informé qu'en cas d'exercice de son droit de rétractation après le commencement de la prestation, il peut être tenu au paiement du montant correspondant aux prestations effectivement réalisées jusqu'à la date de sa rétractation, calculé proportionnellement au prix total convenu, lorsque les conditions légales sont réunies.

Lorsque la réglementation prévoit qu'une reconnaissance expresse est nécessaire concernant la perte du droit de rétractation après exécution complète de la prestation, cette reconnaissance est recueillie par Language Coach 4U.

La demande expresse de commencement anticipé de la prestation peut être recueillie dans le contrat, le devis accepté, un formulaire séparé ou tout autre support durable approprié.

ARTICLE 9 – OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OBLIGATION DE MOYENS

Language Coach 4U met en œuvre des techniques de coaching linguistique inspirées notamment des principes des neurosciences et de l'approche du Neurolanguage Coaching®.

Les objectifs sont définis en fonction du niveau, des besoins et des objectifs de communication du participant.

Lorsque cela est pertinent, les objectifs peuvent être formulés sous forme de compétences ou de tâches de communication opérationnelles.

Language Coach 4U est tenue à une obligation de moyens.

CONDITIONS GENERALE DE VENTE

Formations linguistiques et activités d'immersion

Mise à jour août 2026

L'acquisition d'une langue dépend notamment de la participation du stagiaire, de son implication personnelle, de ses connaissances antérieures, de son exposition à la langue, de sa pratique et de son rythme individuel d'apprentissage.

En conséquence, Language Coach 4U ne garantit pas l'atteinte d'un niveau CECRL déterminé, d'un résultat à un examen ou d'un score de certification déterminé, sauf engagement écrit spécifique.

Lorsque cela est raisonnablement possible, Language Coach 4U propose une activité alternative permettant de poursuivre les objectifs pédagogiques du programme.

Les frais personnels, billets d'entrée, prestations optionnelles ou autres dépenses non expressément inclus dans la proposition restent à la charge du participant.

ARTICLE 10 – ORGANISATION ET MODALITÉS DE RÉALISATION

Les prestations peuvent être réalisées :

- En présentiel ;
- A distance par visioconférence ;
- En alternant présentiel et distanciel ;
- Dans les locaux de Language Coach 4U ;
- Dans les locaux du client ;
- Dans différents lieux lorsque le programme d'immersion le prévoit.

Pour les formations à distance, les modalités techniques et les outils utilisés sont communiqués au participant.

Le participant est responsable de disposer d'un équipement et d'une connexion compatibles avec les modalités prévues, sauf disposition contraire du contrat.

ARTICLE 11 – PARTICIPATION ET OBLIGATIONS DU CLIENT OU DU PARTICIPANT

Le client ou le participant s'engage à :

- Respecter les horaires convenus ;
- Participer activement aux séances et activités prévues ;
- Réaliser les activités pédagogiques demandées ;
- Respecter les consignes pédagogiques et de sécurité ;
- Respecter les personnes, les locaux et les équipements ;
- Respecter les lois et règlements applicables ;
- Fournir les informations nécessaires à la bonne organisation de la prestation ;
- Signaler toute difficulté susceptible d'affecter sa participation ;
- Signaler, lorsque cela est pertinent, toute allergie, restriction alimentaire, limitation de mobilité ou autre besoin particulier susceptible d'avoir une incidence sur les activités proposées.

Dans le cadre d'une immersion, le participant reste responsable de son comportement pendant les périodes qui ne relèvent pas des activités organisées par Language Coach 4U.

ARTICLE 12 – ACTIVITÉS D'IMMERSION ET ADAPTATION DU PROGRAMME

Certaines activités d'immersion peuvent se dérouler en extérieur ou dans des lieux publics et être soumises à des conditions indépendantes de la volonté de Language Coach 4U.

Une activité peut être modifiée, remplacée ou déplacée en raison notamment :

- des conditions météorologiques ;
- de contraintes de sécurité ;
- de la fermeture ou de l'indisponibilité d'un lieu ;
- de contraintes de transport ;
- de contraintes locales ou administratives ;
- de l'état de santé ou des capacités physiques d'un participant ;
- d'une nécessité pédagogique ;
- de toute autre circonstance raisonnablement imprévisible.

ARTICLE 13 – ANNULATION ET REPORT DES SÉANCES DE COACHING

Sauf dispositions particulières prévues dans le contrat ou la proposition :

Pour les séances individuelles ou en duo, une séance peut être annulée ou reportée sans frais lorsque le participant prévient Language Coach 4U au moins **48 heures à l'avance**.

En cas d'annulation avec un préavis inférieur à 48 heures ou d'absence non signalée, la séance pourra être considérée comme due et décomptée du forfait.

Cette disposition s'applique sous réserve des dispositions légales impératives applicables au contrat concerné.

Pour les formations collectives, les conditions de report et d'annulation sont définies dans le devis, la convention ou le contrat applicable.

ARTICLE 14 – ANNULATION ET INTERRUPTION DES PROGRAMMES D'IMMERSION

Les programmes d'immersion nécessitent souvent une préparation pédagogique, une réservation de créneaux et l'organisation d'activités personnalisées.

Les conditions financières applicables en cas d'annulation ou d'interruption sont précisées dans la proposition, le devis ou le contrat correspondant.

Ces conditions tiennent compte :

- Du statut du client ;
- Des droits légaux de rétractation éventuellement applicables ;
- Des prestations déjà réalisées ;
- Des ressources déjà mobilisées ;
- Des réservations ou engagements non récupérables ;
- De la date à laquelle l'annulation intervient ;
- De la nature et de la durée du programme.

Les conditions particulières d'annulation ne peuvent avoir pour effet de priver un consommateur ou un stagiaire d'un droit impératif prévu par la loi.

Lorsqu'un programme d'immersion comprend des prestations distinctes fournies par plusieurs entités, les conditions d'annulation applicables à chacune de ces prestations sont définies dans les documents contractuels correspondants.

ARTICLE 15 – FORMATIONS INDIVIDUELLES FINANÇÉES PAR LE PARTICIPANT

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, les dispositions spécifiques du Code du travail relatives au contrat de formation s'appliquent.

Le contrat précise notamment les conditions de réalisation de la formation, les modalités de paiement et les conditions financières applicables en cas de cessation anticipée ou d'abandon.

Le stagiaire bénéficie du délai légal de rétractation prévu par l'article L.6353-5 du Code du travail.

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai.

Après expiration du délai, les paiements sont effectués conformément aux dispositions de l'article L.6353-6 du Code du travail.

CONDITIONS GENERALE DE VENTE

Formations linguistiques et activités d'immersion

Mise à jour août 2026

En cas de force majeure dûment reconnue empêchant le stagiaire de suivre la formation, les dispositions de l'article L.6353-7 du Code du travail s'appliquent.

Les frais médicaux, frais de transport sanitaire et autres dépenses personnelles restent à la charge du participant, sauf disposition légale contraire ou responsabilité établie de Language Coach 4U.

ARTICLE 16 – FORMATIONS FINANCÉES PAR UNE ENTREPRISE OU UN TIERS

Lorsque la formation est commandée et financée par une entreprise, un organisme ou un autre financeur, les modalités contractuelles et financières prévues dans la convention ou le contrat s'appliquent.

Lorsque le financement est pris en charge totalement ou partiellement par un tiers, le client doit effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de cette prise en charge et informer Language Coach 4U des modalités applicables.

En cas de refus, de prise en charge partielle ou de non-paiement par le financeur, les sommes restant dues sont à la charge du cocontractant dans les conditions prévues par le contrat et sous réserve des dispositions légales applicables.

ARTICLE 17 – ANNULATION OU REPORT PAR LANGUAGE COACH 4U

Language Coach 4U peut être amenée à reporter ou annuler une prestation lorsque des circonstances exceptionnelles, un cas de force majeure, des contraintes de sécurité ou, pour une formation collective, un effectif insuffisant ne permettent pas de réaliser la prestation dans des conditions satisfaisantes.

Language Coach 4U informe le client dans les meilleurs délais et propose, lorsque cela est raisonnablement possible :

- Une nouvelle date ;
- Une modalité de remplacement ;
- Une adaptation du programme ;

ou, lorsque la prestation ne peut être réalisée, le remboursement des sommes correspondant aux prestations non réalisées, sous réserve des dispositions légales applicables.

ARTICLE 18 – FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un événement constitutif de force majeure au sens du droit français.

En cas de force majeure affectant un programme d'immersion, les parties recherchent prioritairement une solution permettant d'adapter, reporter ou poursuivre le programme lorsque cela est raisonnablement possible.

Les prestations déjà réalisées et les frais effectivement engagés sont traités conformément aux dispositions légales et contractuelles applicables.

ARTICLE 19 – SANTÉ, SÉCURITÉ ET ASSURANCE

Le participant doit signaler avant le début d'une immersion toute information dont la connaissance est raisonnablement nécessaire à la sécurité ou à la bonne organisation des activités, notamment en matière d'allergies, de restrictions alimentaires, de mobilité ou de contraintes particulières.

Le participant est responsable de disposer d'une assurance adaptée à sa situation et, lorsque cela est pertinent, à son déplacement et à sa participation aux activités proposées.

En cas d'urgence, Language Coach 4U peut aider le participant à contacter les services d'urgence ou à obtenir une assistance médicale.

ARTICLE 20 – RESPONSABILITÉ

Language Coach 4U est responsable de la bonne exécution des prestations qui lui sont contractuellement confiées, dans les limites prévues par la législation applicable.

Language Coach 4U ne peut être tenue responsable des dommages résultant d'un événement extérieur, d'un comportement fautif du participant, du non-respect des consignes ou d'un événement constitutif de force majeure.

Language Coach 4U ne saurait être tenue responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des effets personnels du participant, sauf lorsque sa responsabilité est légalement établie.

Pendant les périodes libres ou les activités qui ne sont pas organisées par Language Coach 4U, le participant demeure responsable de sa sécurité et de ses effets personnels.

Lorsque des prestations sont fournies directement par un tiers indépendant, Language Coach 4U est responsable uniquement de ses propres obligations contractuelles concernant ces prestations.

ARTICLE 21 – TARIFS

Les prix applicables sont ceux indiqués dans le devis, la proposition commerciale, la convention ou le contrat accepté par le client.

Les prix sont exprimés en euros.

TVA non applicable – article 293 B du Code général des impôts.

Les tarifs figurant sur les supports de communication de Language Coach 4U sont susceptibles d'être modifiés. Le prix applicable à une prestation commandée est celui figurant dans le document contractuel accepté.

ARTICLE 22 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Les modalités de paiement sont précisées dans le devis, la proposition commerciale, la convention ou le contrat applicable.

Le paiement peut être effectué par :

- Virement bancaire ;
- Carte bancaire ;
- Ou tout autre moyen accepté par Language Coach 4U.

Les modalités de paiement doivent respecter les dispositions légales impératives applicables au type de contrat concerné.

Pour les formations relevant du contrat de formation entre une personne physique et un organisme de formation, les dispositions de l'article L.6353-6 du Code du travail s'appliquent.

ARTICLE 23 – RETARD DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement par rapport à la date d'échéance figurant sur la facture, des pénalités de retard pourront être appliquées conformément aux dispositions légales en vigueur.

Pour les clients professionnels, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue par la réglementation applicable pourra être exigée.

CONDITIONS GENERALE DE VENTE

Formations linguistiques et activités d'immersion

Mise à jour août 2026

Lorsque les frais de recouvrement effectivement engagés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire pourra être demandée sur justification dans les conditions prévues par la loi.

ARTICLE 24 – ÉVALUATION, SUIVI ET ATTESTATIONS

Selon la nature de la prestation, Language Coach 4U peut mettre en œuvre :

- Une évaluation initiale ;
- Un positionnement linguistique ;
- Un suivi des objectifs ;
- Des évaluations intermédiaires ou finales ;
- Des questionnaires de satisfaction ;
- Une évaluation des acquis ;
- Une attestation de fin de formation.

Lorsque la prestation comprend une certification, les conditions propres à la certification concernée s'appliquent également.

ARTICLE 25 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports, documents, exercices, ressources pédagogiques et contenus créés ou mis à disposition par Language Coach 4U restent, sauf mention contraire, sa propriété ou celle de leurs ayants droit.

Ils sont destinés à l'usage du participant dans le cadre de la prestation.

Toute reproduction, diffusion, commercialisation ou utilisation à des fins autres que celles prévues dans le cadre de la formation est interdite sans autorisation préalable.

ARTICLE 26 – CONFIDENTIALITÉ

Language Coach 4U s'engage à respecter la confidentialité des informations personnelles ou professionnelles portées à sa connaissance dans le cadre de la relation de coaching ou de formation.

Le client ou participant s'engage également à respecter la confidentialité des informations auxquelles il pourrait avoir accès dans le cadre d'une formation collective ou d'un accompagnement professionnel.

ARTICLE 27 – DONNÉES PERSONNELLES

Language Coach 4U traite les données personnelles nécessaires à la gestion, à l'organisation et à la réalisation des prestations.

Ces données peuvent notamment être utilisées pour :

- Gérer les inscriptions et les contrats ;
- Organiser les séances ;
- Assurer le suivi pédagogique et administratif ;
- Permettre l'accès aux plateformes pédagogiques ;
- Gérer la facturation et la comptabilité ;
- Organiser les certifications lorsqu'elles sont prévues ;
- Communiquer avec les participants et les clients ;
- Satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Language Coach 4U traite ces données conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la réglementation française applicable.

Les données ne sont pas vendues ou louées à des fins commerciales.

Certaines données peuvent être communiquées à des prestataires ou organismes tiers lorsque cela est nécessaire à la réalisation de la prestation ou imposé par la réglementation.

Les personnes concernées disposent des droits prévus par la réglementation applicable.

ARTICLE 28 – PHOTOGRAPHIES, VIDÉOS ET TÉMOIGNAGES

Language Coach 4U ne réalise ni n'utilise de photographies, vidéos, enregistrements audio, témoignages ou autres éléments permettant d'identifier un participant à des fins promotionnelles ou de communication sans son accord préalable lorsque celui-ci est requis.

Toute autorisation d'utilisation d'image ou de témoignage peut faire l'objet d'un document distinct.

Le refus ou le retrait d'une telle autorisation n'a aucune incidence sur la participation à la formation.

ARTICLE 29 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation concernant une prestation doit être adressée à Language Coach 4U dans les meilleurs délais afin de permettre une recherche de solution.

Les réclamations peuvent être adressées à :

Language Coach 4U SARL

231 lieu-dit Les Fraysses – Constans – Valroufié
46090 Bellefont-La-Rauze – France

ou par tout moyen permettant d'en conserver une trace.

Language Coach 4U s'engage à examiner les réclamations avec diligence et à rechercher une solution amiable.

ARTICLE 30 – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Lorsque le client est un consommateur et lorsque les dispositions relatives à la médiation de la consommation sont applicables, celui-ci peut, après avoir préalablement adressé une réclamation écrite à Language Coach 4U et en l'absence de solution satisfaisante, recourir gratuitement au médiateur de la consommation auquel Language Coach 4U aura adhéré.

Les coordonnées du médiateur compétent seront communiquées dans les présentes CGV dès la conclusion de l'adhésion de Language Coach 4U au dispositif de médiation concerné.

Les modalités de recours à la médiation sont celles prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 31 – DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de différend, les parties s'efforceront de rechercher préalablement une solution amiable.

Pour les clients consommateurs, les règles de compétence juridictionnelle protectrices prévues par le droit applicable sont respectées.

Pour les clients professionnels, et sous réserve des règles impératives applicables, tout litige qui ne pourrait être résolu amiablement relève des juridictions compétentes conformément aux règles de procédure civile.

ARTICLE 32 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les présentes CGV constituent le cadre général applicable aux prestations de Language Coach 4U.

CONDITIONS GENERALE DE VENTE

Formations linguistiques et activités d'immersion

Mise à jour août 2026

Le devis, la proposition commerciale, le programme, la convention ou le contrat précise les caractéristiques particulières de chaque prestation.

En cas de contradiction, les dispositions particulières expressément acceptées dans le document contractuel concerné prévalent sur les présentes CGV.

ARTICLE 33 – MODIFICATION DES CGV

Language Coach 4U peut modifier les présentes CGV afin de tenir compte de l'évolution de son offre ou de la réglementation applicable.

La version applicable à une commande est celle acceptée au moment de la conclusion du contrat, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

ARTICLE 34 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes Conditions Générales de Vente entrent en vigueur à compter du **27/08/2026**.

Elles remplacent les précédentes Conditions Générales de Vente de Language Coach 4U relatives aux prestations couvertes par le présent document.

Elles sont disponibles sur le site internet de Language Coach 4U et sont communiquées au client avant la conclusion du contrat.

« Lu et approuvé »

Nom prénom / Date / Signature